

# AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal  
**Montréal**

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1227, RUE RACHEL EST

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA15 25 0381 du 8 septembre 2015, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au 1227, rue Rachel Est.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 29 septembre 2015, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5<sup>e</sup> étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise l'autorisation d'occuper le rez-de-chaussée aux fins des usages « épicerie » et « vêtements, chaussures » pour le bâtiment sis au 1227, rue Rachel Est, et ce, en dérogation aux articles 160 et 654 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contiguës :



Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de résolution et l'illustration de la zone visée et des zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 10 septembre 2015

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Claude Groulx